

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUILLET 2019
---

L'an deux mille dix-neuf, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 2 juillet 2019

**Étaient présents** : Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Robert Genty, Eric Couadier, Annick Villafafila, Céline Leroy, Anaïs Perdereau, Martine Bourdel, François Gabrion, Véronique Spir, Caroline Ménager

**Était absent excusé** :

- Stéphane Roy qui a donné procuration à Robert Genty

**Étaient absents** :

- Yoan Béaur
- Nicolas Mohamed

**Secrétaire de séance** : Robert Genty

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2019-034	TARIFS PERISCOLAIRES 2019-2020
----------	--------------------------------

Il est décidé d'augmenter les tarifs de 1%, sauf pour les tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi, puisqu'à partir du mois de septembre, le gouter n'est plus fourni par la collectivité.

En effet, Didier Courtois indique que des gouters étaient proposés aux enfants, mais que malgré la diversité des produits, les enfants n'aimaient pas ce qui leur était proposé.

Une modification du règlement intérieur est proposée : les mentions « centre de loisirs » sont remplacées par « accueil périscolaire du mercredi après-midi », dans l'article 2 « les tarifs comprennent le déjeuner au restaurant scolaire et le gouter et les activités » remplacé par « les tarifs comprennent le déjeuner au restaurant scolaire et les activités ».

Un sondage a été lancé pour connaître le nombre de parents intéressés par l'ouverture de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi, aux enfants de petite section de maternelle.

A ce jour, 4 enfants seraient concernés.

Après un échange, sur les modalités, la mise en place et l'organisation, une proposition d'ouverture pour la rentrée scolaire de 2020/2021 est envisagée.

Bertrand Hauchecorne rappelle au conseil qu'un accord avait été passé avec la commune de Cléry Saint André concernant les demandes de dérogations scolaires pour les parents qui demeurent sur la rue de la Perrière et la Plaine d'Azenne. Une famille cléryçoise souhaite mettre son enfant sur Mareau aux Prés, or, la mairie de Cléry Saint André a accordé la dérogation mais sans participation financière pour notre commune, ce qui équivaut un refus de la dérogation.

Bertrand Hauchecorne souhaite l'avis du conseil sur cette dérogation. Elle est refusée.

A l'inverse, une famille Mareprésienne souhaite mettre son enfant sur Mézières Lez Cléry ; après échange entre élus, la dérogation est refusée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, les modifications du règlement ainsi que les tarifs suivants :

## Année scolaire 2019/2020

### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

De septembre 2019 à juillet 2020

	QUOTIENT CAF	CANTINE	PANIER REPAS	GARDERIE	
				Matin et Soir	Matin ou Soir
TARIF 1	<198 €	1.21 €	0.82 €	1.17 €	0.78 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1.34 €	0.91 €	1.29 €	0.87 €
TARIF 3	265 € à 331 €	1.45 €	0.99 €	1.41 €	0.95 €
TARIF 4	332 € à 398 €	1.58 €	1.07 €	1.52 €	1.03 €
TARIF 5	399 € à 465 €	1.70 €	1.16 €	1.65 €	1.09 €
TARIF 6	466 € à 532 €	1.81 €	1.23 €	1.76 €	1.17 €
TARIF 7	533 € à 599 €	1.95 €	1.32 €	1.90 €	1.26 €
TARIF 8	600 € à 666 €	2.06 €	1.40 €	2.01 €	1.33 €
TARIF 9	667 € à 733 €	2.18 €	1.49 €	2.12 €	1.39 €
TARIF 10	734 € à 800 €	2.30 €	1.56 €	2.24 €	1.49 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	2.42 €	1.65 €	2.35 €	1.58 €
TARIF 12	1001 € à 1200 €	3.04 €	2.07 €	2.95 €	1.97 €
TARIF 13	> 1201 € + EXT	3.65 €	2.48 €	3.53 €	2.35 €

### TARIFS PERISCOLAIRE MERCREDI APRES-MIDI

De septembre 2019 à juillet 2020

	QUOTIENT CAF	1/2 JOURNEE
TARIF 1	<198 €	1.47 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1.96 €
TARIF 3	265 € à 331 €	2.52 €
TARIF 4	332 € à 398 €	3.08 €
TARIF 5	399 € à 465 €	3.78 €
TARIF 6	466 € à 532 €	4.41 €
TARIF 7	533 € à 599 €	5.11 €
TARIF 8	600 € à 666 €	5.96 €
TARIF 9	667 € à 733 €	6.73 €
TARIF 10	734 € à 800 €	7.34 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	7.96 €
TARIF 12	>1001 €	8.57 €

PERSONNEL 209	CANTINE	CDL	GARDERIE MATIN ET SOIR	GARDERIE MATIN OU SOIR
	1.82 €	4.28 €	1.77 €	1.17 €

PENALITES 2019	PENALITES CANTINE	PENALITES CDL CDL	PENALITES GARDERIE
TARIF 1	2.41 €	1.47 €	2.35 €
TARIF 2	2.68 €	1.96 €	2.58 €
TARIF 3	2.91 €	2.52 €	2.82 €
TARIF 4	3.15 €	3.08 €	3.05 €
TARIF 5	3.40 €	3.78 €	3.30 €
TARIF 6	3.63 €	4.41 €	3.52 €
TARIF 7	3.89 €	5.11 €	3.79 €
TARIF 8	4.12 €	5.96 €	4.02 €
TARIF 9	4.37 €	6.73 €	4.24 €
TARIF 10	4.60 €	7.34 €	4.47 €
TARIF 11	4.84 €	7.96 €	4.70 €
TARIF 12	6.08 €	8.57 €	5.89 €
TARIF 13	7.29 €		7.07 €

2019- 035	<b>RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS : TENNIS CLUB DE MAREAU &amp; AMICALE BOULISTES</b>
-----------	---

Bertrand Hauchecorne donne lecture des modifications apportées sur les conventions avec les associations du Tennis Club et l'amicale boulistes, notamment sur les horaires d'utilisation des terrains suite à la mise en place de l'éclairage.

Les conventions sont validées et seront présentées aux associations concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces deux conventions.

2019 - 036	<b>REGLEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS</b>
------------	---

Bertrand Hauchecorne donne lecture de la proposition de règlement d'utilisation du terrain multisports.

Le règlement est légèrement modifié sur les horaires d'utilisation dans l'article 2 : le terrain sera ouvert :

- Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de 9h à 22h
- Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de 9h à 19h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement qui sera affiché sur place.

2019- 037	<b>CREATION DE POSTE ET CHANGEMENT D'HORAIRES - RESSOURCES HUMAINES</b>
-----------	---

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants à l'école à compter du mois de septembre 2019, il est nécessaire :

- De créer un poste d'adjoint technique pour 31 h annualisées
- D'augmenter le nombre d'heures du contrat de Nathalie Michelin qui passe de 32h à 35h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de poste et l'augmentation du nombre d'heures d'un agent.

2019-038	<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</b>
----------	----------------------------------

Bertrand Hauchecorne rappelle au conseil qu'une subvention de 350 € a été octroyée au profit de la Banque Alimentaire.

Cependant, Madame Fantin, Directrice de la Banque alimentaire, avait souhaité, lors d'un précédent courrier une subvention de 900 €, compte tenu de l'importante collaboration avec cet organisme qui amène une contribution importante aux colis alimentaires, le Maire propose au conseil de verser la différence, soit 550 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la subvention exceptionnelle de 550 € au profit de la banque alimentaire.

2019-039	<b>DECISION MODIFICATIVE n° 1</b>
----------	-----------------------------------

Monsieur Hauchecorne propose une décision modificative, suite à des travaux non prévus au budget :

Evaluation environnementale du plu : 7014 €

Supplément travaux cas rouge : 508 €

Subvention exceptionnelle : 550 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	550.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>550.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	550.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>550.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>550.00 €</b>	<b>550.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	7 522.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>7 522.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031-180 : Opération n° 180 - PLU	0.00 €	7 014.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 014.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-102 : Opération n° 102 - TRAVAUX DE VOIRIE	0.00 €	508.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>508.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>7 522.00 €</b>	<b>7 522.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PLU

La commission s'est réunie afin de réétudier les projets du règlement de la modification n°2 du PLU, ainsi que les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'enquête publique débiterait en octobre 2019 ; L'évaluation environnementale a été effectuée, le rapport est en attente.

Une réunion avec les propriétaires concernés par la modification du PLU sera organisée courant septembre.

## QUESTIONS DIVERSES

### Réseau électrique au Trépoix

Dans le cadre du contrat de concession défini entre ENEDIS et le Département du Loiret, des contraintes électriques ont été relevées sur le dimensionnement du réseau électrique aérien existant au Trépoix.

Pour résoudre celles-ci, le Département souhaiterait financer et coordonner l'enfouissement des réseaux aériens dans cette zone (Basse Tension et France Telecom), afin de supprimer les poteaux bétons existants.

Robert Genty a rencontré Monsieur Grastilleur du Département ; les supports actuels étant équipés de lanternes d'éclairage public (réseau sous compétence communale), il serait nécessaire que la commune puisse financer la pose de candélabres et des câblages adéquats (mise à disposition de notre tranchée technique), afin de pouvoir mener à terme ce projet (étude évoquée pour le dernier trimestre 2019, et travaux pour début 2020).

**Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Eric Couadier demande si Mareau est concernée. Bertrand Hauchecorne indique que la mise en œuvre de ce plan est gérée par le PETR Pays Loire Beauce.

**14 juillet :**

Eric Couadier contactera les élus afin d'organiser la sécurité de la retraite aux flambeaux.

**Bulletin :**

La distribution doit être effectuée impérativement avant le 1<sup>er</sup> septembre

**Travaux C3M rue Saint Fiacre**

L'achèvement est prévu fin juillet

**REUNIONS INTERNES**

Maisons fleuries : Jeudi 18 juillet

Forum des associations : 7 septembre 9h à 13h

**PROCHAINS CONSEILS**

Le jeudi 12 septembre à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h15